

## Édito

Si elle est maintenue après les attentats de Paris, la COP 21 va se tenir à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. « 21 » ne signifie pas XXI<sup>e</sup> siècle, comme on pourrait le penser, mais indique simplement qu'il s'agit de la 21<sup>e</sup> conférence de ce type. Si l'on regarde le verre à moitié vide, on ne peut s'empêcher de penser : 21 conférences pour ça ! Car les résultats semblent effectivement bien maigres au regard de l'effort déployé. Mais les optimistes considéreront le verre à moitié plein, c'est-à-dire l'évolution progressive de l'opinion mondiale vers la prise de conscience de l'importance des questions environnementales. L'enjeu de la conférence de Paris est donc fondamental puisqu'il s'agit de définir les mesures pour limiter le réchauffement moyen de la planète à 2 °C. Notons au passage que ces 2 °C ne seront malgré tout pas suffisants pour éviter des conséquences lourdes comme la disparition de certaines îles et rivages habités ou encore des dommages majeurs pour la biodiversité. Notons aussi que le « scénario 2 °C » n'est pas gagné d'avance et que, si l'on ne faisait rien, on s'exposerait à un réchauffement potentiel de 5 °C à l'horizon 2100 dont les conséquences seraient encore bien pires.

L'objectif peut paraître lointain, voire abstrait. Pourtant, les événements climatiques récents en France nous rappellent à quel point il peut être concret : des pluies violentes dans le midi de la France cet automne (entre Nice et Cannes), comme il y a un an dans le Var (La Londeles-Maures) ont montré comment la négligence et l'irresponsabilité vis-à-vis des risques climatiques, en particulier les inondations, pouvaient engendrer de dégâts et de désolation. La collectivité paiera sans doute pour ces erreurs ou ces fautes, pas forcément celles des habitants qui ont fait confiance aux autorités ou aux promoteurs, mais pour celles de ceux qui ont les connaissances et le pouvoir pour décider.

Ces événements illustrent parfaitement la formule de René Dubos, agronome et biologiste, qui déclarait lors de la première Conférence des Nations unies sur l'environnement de Stockholm en 1972 qu'il fallait "penser global, agir local". « Penser global » pour définir avec l'ensemble des pays de la planète les engagements de chacun pour limiter le réchauffement climatique, mais aussi « agir local » pour gérer les risques et mettre en œuvre localement, au niveau de chaque région, commune ou même individu, les règles et les comportements qui limitent les causes du dérèglement climatique.

La vallée de la Bièvre n'est pas épargnée par ces risques, celui d'inondation en particulier. Les événements orageux de Villiers le Bâcle en 2010 ou les inondations en vallée de Bièvre en 1982 sont là pour le rappeler. Des opérations de limitation de l'impact des crues ont été entreprises, comme la création de bassins de rétention dans la Vallée. Mais on a aussi beaucoup imperméabilisé les sols, supprimé des terres agricoles. Qui peut dire que l'un compense l'autre et que l'on est aujourd'hui à l'abri d'événements pluvieux dont l'ampleur et la fréquence semblent augmenter ?

Ce Castor saisit donc l'occasion de l'événement mondial de la conférence sur le climat à Paris pour la rapprocher d'un thème local qui nous est cher, à savoir le risque de disparition de l'agriculture dans notre région. Nous pouvons globalement penser au premier, mais nous pouvons surtout agir sur la seconde, comme les pages de ce numéro essaient de vous le montrer.

Olivier Lucas

## La loi sur le Grand Paris protège-t-elle l'agriculture ?

La réponse à cette question est : « pas beaucoup aujourd'hui et sans certitude dans le futur ».

Résumons ici les raisons de cette inquiétude :

Bien que la loi Grand Paris impose une protection minimum de 2 300 ha de terres agricoles sur le Plateau de Saclay, il est évident pour tous que ce n'est pas seulement la surface qui garantit la permanence de l'activité agricole mais l'équilibre économique durable des exploitations agricoles.

Or l'activité agricole en zone périurbaine supporte des coûts d'exploitation plus importants (type d'engins obligatoires, horaires de circulation, difficulté d'évacuation en temps réel des moissons à cause des embouteillages, etc.).

Alors que plusieurs centaines de millions d'euros sont consacrés aux constructions et infrastructures du cluster, quasiment rien n'est budgété actuellement pour soutenir l'activité agricole (compensation des charges accrues), ou l'aider à se réorienter vers les productions propices en périurbain (maraîchage, cultures bios, fruitiers, circuits courts en lien avec les habitants...).



De plus l'absence aujourd'hui de « règlement » pour cette zone agricole protégée ajoute une incertitude supplémentaire sur son respect et sa gestion.

L'autre menace principale de l'activité agricole réside dans le métro injustifié (ligne 18) prévu dès 2017 pour son premier tronçon. Il serait un vecteur d'urbanisation accrue inévitablement, d'autant plus que ce métro insuffisamment rentable dans le contexte

actuel<sup>1</sup>, amènerait ses exploitants à demander des logements supplémentaires pour obtenir des passagers en plus grand nombre.

Le seul véritable projet alternatif serait d'assurer la liaison Massy-St Quentin en Yvelines en prolongeant le RER C passant par Versailles, ce qui coûterait le ¼ du budget du métro, avec en complément l'implantation d'un téléphérique reliant directement le campus au RER B.

Enfin, une autre menace pèse sur l'agriculture avec les 120 000 logements annoncés dans l'OIN<sup>2</sup> pour les 15 ans à venir sur les 49 communes autour du plateau. Ceci amènera 250 000 habitants supplémentaires à se déplacer dans cette zone.

Pour terminer, rappelons qu'en fixant la surface agricole protégée à un minimum<sup>3</sup>, l'EPPS<sup>4</sup> a montré concrètement déjà qu'il ne donnait guère la priorité à cette ressource économique du territoire d'autant que la CAPS<sup>5</sup> annoncerait déjà avoir repéré des erreurs possibles dans le calcul des surfaces agricoles protégées.

1 Le commissariat général à l'investissement (CGI) a rendu récemment un avis défavorable pour le tronçon Saclay-Versailles de la ligne 18 du futur métro du Grand Paris Express.

2 OIN : Opération d'Intérêt National.

3 La surface agricole protégée est de 2 333 ha exactement soit + 1,4 % seulement au-dessus du seuil légal

4 EPPS Établissement Public Paris Saclay : représentant de l'État sur le territoire

5 CAPS : Intercommunalité de la partie Essonnoise du Plateau où se situe la plus grosse partie des terres urbanisées

## Une ferme exemplaire



Un nombre de nos lecteurs connaissent déjà la ferme de Charles Monville avec ses poulets et ses œufs bio, installée à Bièvres sur le bord du Plateau (Favreuse) à côté de la pépinière Allavoine et des Écuries de Favreuse.

Certains ont lu également le très intéressant livre « Terres Précieuses » de M. Debiecse consacré à l'agriculture du Plateau, dont l'itinéraire de Charles Monville constitue le premier chapitre. L'exemplarité de cette ferme réside dans l'association de la qualité gustative de ses volailles avec une qualité environnementale maximale élaborée dans un projet global. Une telle exploitation montre que les deux peuvent se retrouver dans une exploitation de plus économiquement viable, et intégrant la notion du bien-être animal tout au long de son élevage et jusqu'à l'abattage.

Dans ce Castor ouvert aux nouvelles formes d'agriculture, non seulement en bio mais qui se préoccupent en plus de ne produire qu'une faible empreinte écologique, il nous a semblé particulièrement approprié de faire connaître le projet global de Charles Monville. Il a en effet conçu un projet illustrant ce que l'on souhaite pour

l'élevage de demain.

Par ses choix personnels, il a défini ses priorités :

### ● Produire un poulet ayant la meilleure saveur possible

Ceci ne peut être obtenu que par une longue durée d'élevage, plus de 100 jours, soit un mois de plus que les poulets label vendus habituellement (même en agriculture bio, le minimum requis n'est fixé qu'à 81 jours). Comme l'alimentation durant ce mois supplémentaire génère un surcoût de 59 %, pour maintenir un coût compétitif (environ 11 €/kg) Charles Monville a choisi de vendre sans intermédiaire (Vente à la ferme et AMAP<sup>1</sup>) pour maintenir un coût compétitif (environ 11 €/kg).

### ● Installer une production au plus proche du cycle naturel

La surface des espaces enherbés est le double de ce qu'exige le cahier des charges AB<sup>2</sup>. Ceci permet aux volailles de se déplacer, de se muscler et donc de faire de la chair savoureuse. De plus, l'alternance des espaces permet de laisser une zone vierge deux fois plus importante, qui assure une fonction sanitaire et l'absence de parasite, évitant d'utiliser de produits pour les neutraliser.

De ces priorités découlent d'autres orientations écologiques importantes, à commencer par les choix effectués pour l'alimentation des volailles.

### ● L'alimentation :

Même en agriculture biologique, il est autorisé d'avoir 5 % de non bio, ce qui est souvent utilisé par des éleveurs pour mettre soit du soja non bio (le soja bio est très coûteux) soit des huiles végétales qui accroissent la rentabilité mais nuisent à la qualité gustative du produit. Ici, on est à 99,3 % de bio pour le poulet et 97 % pour les pondeuses (le reste est incompressible puisqu'il s'agit d'appliquer les dernières réglementations<sup>3</sup>).

Le choix de Charles Monville a été de fabriquer lui-même le mélange nécessaire à une bonne croissance de ses volailles. Toujours dans la même logique, il s'approvisionne en grains bios au plus près de chez lui (75 % viennent du Plateau de Saclay et de la Plaine de Versailles), les 25 % restants viennent de Rennes (car il n'y a pas de production locale).

### ● Les lieux de vente :

Entre la vente à la ferme et les AMAP voisines, 78 % de la production est vendue sur le Plateau de Saclay. Les transports de vente sont donc réduits, ne générant que peu de gaz à effet de serre.

### ● L'abattage :

Pour une qualité sanitaire irréprochable et pour réduire ses frais de transport (et donc les GES<sup>4</sup> émis par ceux-ci) Charles a investi dans un abattoir à la ferme. Il lui permet également d'exécuter une gestion de déchets la plus écologique possible.

### ● La gestion des déchets :

Les pailles et fientes font le circuit inverse des grains bio et vont servir d'engrais bio pour des cultures chez l'agriculteur bio du Plateau les fournissant (ferme Vandame à Villiers-le-Bâcle).

Les plumes servent de paillage pour le potager de la ferme de Charles Monville.

Les restes de l'abattage partent à l'équarissage (100 kg tous les 15 jours).

### ● La gestion écologique des parcours :

Les volailles demandent des zones d'ombre ; des arbres et des haies ont donc été plantés.

Mais également il faut tondre l'herbe que les volailles ne mangent pas. Des agneaux, devenus de solides moutons aujourd'hui, s'en chargent avec l'efficacité des meilleures tondeuses.

### ● Les sources d'énergie :

Le hangar de la ferme est entièrement équipé de panneaux photovoltaïques. L'exploitation est quasiment en autonomie, produisant autant d'électricité qu'elle n'en consomme, même en incluant la consommation de la maison d'habitation.

Le bois est acheté sur le plateau à une autre exploitation agricole ; il assure le chauffage de la maison par un poêle à bûches.

Le gaz est indispensable pour assurer la température des poussins pendant leurs 3 premières semaines de vie.

Enfin, une cuve de 10 m<sup>3</sup> récupère l'eau de pluie et permet le nettoyage de l'élevage (Mangeoires, abreuvoirs, caisses des volailles) ainsi que l'arrosage du potager avec les haies et les arbres.

1 Voir article page 2.

2 AB label Agriculture Biologique.

3 Depuis « la vache folle » il est interdit d'apporter des protéines animales aux volailles, or celles-ci sont des omnivores, et en ont besoin. Elles seraient carencées s'il n'y avait pas cet apport désormais artificiel.

4 GES : Gaz à Effet de Serre. Ces gaz contribuent au réchauffement de l'atmosphère. Les gaz d'échappement y contribuent ainsi que toute la filière de production d'essence ou de diesel.

# COP 21- L'affaire de tous

La conférence internationale des Nations Unies pour le climat – COP 21 – (21<sup>e</sup> conférence des parties) se tiendra au Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015. La France y accueillera et présidera une convention-cadre devant aboutir à un accord international sur le climat applicable à 195 pays + l'Union Européenne dans le but de limiter le réchauffement à 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle (1850) et à s'adapter aux dérèglements climatiques déjà existants. Chacun des pays devra publier sa contribution nationale présentant son engagement à y parvenir. De plus, une aide de 100 milliards de dollars par an sera mobilisée pour venir en aide aux pays en voie de développement.

Le sujet du dérèglement climatique est grave : la vie de millions de personnes est en jeu dans un avenir immédiat. La situation est inédite : les

grands équilibres qui semblaient acquis sont menacés par les comportements de la vie moderne qui se sont développés sans considération de leurs nuisances. L'urgence est bien là : chaque retard a un coût.

Nombre d'industriels mènent des combats d'arrière-garde à coups de pratiques « lobbyistes » pour tenter de sauvegarder leur pré carré, quitte à sacrifier l'avenir : pratiques à courte vue.

Les grands succès des dernières décennies nous ont rendus aveugles face à la finitude de notre planète.

Voilà longtemps que les médias pointent du doigt les dérives conduisant à la situation critique que la quasi-unanimité des scientifiques dénonce. On parle de cette menace depuis des années : elle s'est en quelque sorte apprivoisée.

Face à l'ampleur du phénomène, il est longtemps apparu qu'il n'était pas du ressort de tout un chacun de pren-

dre les choses en main. Or les solutions ne peuvent être que solidaires.

L'enjeu mérite une mobilisation générale. Personne n'est à l'abri des conséquences de ce qui est irréversible si rien n'est fait.

La difficulté à se projeter dans un avenir lointain, l'accès à une nouvelle échelle de temps freinent notre volonté à affronter ce défi. À force d'attendre que l'on pointe du doigt celui qui pollue encore plus, l'habitude s'est prise de remettre à demain les changements de comportement. Pourtant, la répétition des phénomènes liés au dérèglement climatique finit par faire prendre conscience à chacun, contraint et forcé, de cette impérieuse nécessité.

Aujourd'hui, il devient évident que le palier d'inertie sur lequel nous sommes bloqués doit être activement dépassé.

Après toutes les bonnes (?) paroles, les déclarations de bonnes intentions,

il faut des actes collectifs et des actes individuels. Non plus des gestes symboliques comme couper l'eau pour le temps de se laver les dents, mais des gestes qui demandent un véritable engagement personnel. Nous connaissons la plupart d'entre eux. Ils demandent de sortir des chemins tout tracés, de changer habitudes et routine. C'est à l'échelle individuelle que les vrais changements auront une répercussion concrète. Car ils seront alors multipliés par la volonté de millions de citoyens qui exigeront de leurs élus de considérer le futur de nos enfants et non plus une échéance politique à court terme.

L'incitation à franchir la marche pourra être encouragée par des mesures financières mais ne devra être qu'un accélérateur et non le point de départ. Une dynamique positive doit se faire sentir à tous les échelons de la société. Elle implique un effort et, comme tout effort, cela demande un minimum

de courage pour sortir du doux confort de l'habitude. Aucune action individuelle n'est dérisoire.

L'avenir n'est pas sombre pour autant : il sera ce que nous en ferons grâce à cette mise en marche et à la créativité qui est le propre de l'homme.

Trois grands types d'actions doivent être mis en œuvre, accessibles à tous les niveaux, et d'abord au niveau individuel :

- La réduction des gaspillages,
- Une consommation raisonnée, sobre,
- Le recours aux énergies renouvelables

Au niveau planétaire, trois priorités de solidarité s'imposent : l'accès à l'eau, à l'énergie, à l'alimentation.

Le secrétaire général des Nations Unies a bien résumé l'enjeu de cet accord en déclarant qu'il n'était pas possible d'échouer car il n'existe pas de « plan B », car il n'y a pas de « planète B ».

## Projet d'espace agricole sur les terres agricoles de la Petite Minière

Dans le cadre du GRAND PARIS, une Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière (ZPNAF) a été définie en 2013 par l'État sur le Plateau de Saclay : 2 355 ha sont désormais protégés, sur une douzaine de communes entre Guyancourt à l'ouest et Palaiseau à l'est. À l'inverse, les terres qui sont exclues de ce périmètre deviennent des zones en danger.

À l'ouest de la RD91, sur le quartier dit de la Petite Minière, commune de Guyancourt, une zone agricole de 20 ha (voir carte) aurait pu devenir ainsi l'objet de spéculations et un enjeu de développement urbain (1). Elles appartiennent encore au GEVES, filiale de l'INRA, qui était installé à Guyancourt depuis de nombreuses années mais qui est parti en Anjou en 2010.



Source : EPPS

Alors que le GEVES entame un processus de vente, un collectif d'associations – appelé La Minière Maraîchère – s'est créé pour sauvegarder les terrains agricoles de la Petite Minière. Il propose de les valoriser en élaborant un astucieux projet d'espace agricole et convivial, mixant maraîchage, jardins familiaux, petite agriculture ou vergers.

Le collectif présente sa vision ainsi :

Notre démarche vise à répondre à une problématique « agri-urbaine » spécifique au territoire : elle tient compte des contraintes liées au développement urbain dans un contexte d'Opération d'Intérêt National, et des opportunités pour les exploitations agricoles et pour la ville de tirer mutuellement profit de leur proximité.

Grâce à la pression du collectif et de l'ASEM, une première victoire capitale

de la nature sur le béton vient d'être obtenue : la mairie de Guyancourt gardera ces terres en zone agricole dans son prochain PLU (Plan Local d'Urbanisme en discussions actuellement).

Le collectif souhaite à présent organiser un débat d'idées sous forme d'un « Forum Ouvert » sur le thème de ces terres agricoles. L'objectif est de donner à tous l'occasion de s'exprimer pour dessiner la Petite Minière de demain. Le plus beau projet qui sortira du Forum sera proposé à la ville de Guyancourt qui, alors, décidera de son application. Malheureusement la municipalité ne facilite pas son organisation ce qui remet aux calendes grecques le débat. L'objectif sera difficile à atteindre...

1 : Projets du Contrat de Développement Territorial Versailles-SQY et EPPS Rapport d'activité 2014

## Les Amap, un circuit court d'avenir

Nous avons demandé à Cyril Girardin, président des Jardins de Cérés<sup>1</sup>, une Amap née en 2003, basée à Villiers le Bâcle, rassemblant presque 300 adhérents et une quinzaine de producteurs de nous définir ce qu'est une Amap et quel est l'intérêt d'y adhérer aujourd'hui.

Les AMAP, ou Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une réaction citoyenne face aux dégâts causés dans le monde paysan par le modèle de la grande distribution. Les circuits courts rapprochent les consommateurs des producteurs

dans le but de promouvoir une meilleure qualité de vie pour chacun. On ne trouve dans les Amap quasiment que des produits bios. Qu'il s'agisse de légumes, de viande ou de fromages, les contrats d'engagement sur plusieurs mois, établis par les Amap, assurent aux producteurs une stabilité économique puisque sécurisant leurs recettes tout en leur permettant une meilleure visibilité dans leurs investissements. Le contrat est organisé pour garantir une juste rémunération aux producteurs puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire, et un juste prix aux adhérents. Pré-

server cette agriculture paysanne de proximité revêt un enjeu fort dans cette période où le réchauffement climatique va induire une mutation de l'agriculture. Enfin, un des avantages majeurs des Amap est de permettre aux citoyens de rétablir une relation avec le monde agricole et la terre, relation altérée et même perdue depuis quelques générations. Pour cela chaque année, le producteur reçoit les consommateurs et expose son bilan, ses succès, ses difficultés, ses recherches, ses essais, les aléas climatiques ou techniques survenus.



Autour du Plateau une dizaine d'Amap sont apparues : Palaiseau, Magny les Hameaux, Voisins le Bretonneux (2), Guyancourt (2), Versailles, Vélizy,

Massy. Vous pouvez adhérer à une Amap de votre choix y compris aux Jardins de Cérés.

1 [www.lesjardinsdeceres.net/](http://www.lesjardinsdeceres.net/)

## Jardin de Cocagne

**Nous avons besoin de légumes, ils ont besoin de travail.**

**Ensemble cultivons la solidarité.**

Il y a un an, le Castor N° 77 publiait un article sur le Jardin de Cocagne de Vauhalla. Il nous a paru nécessaire d'en reparler dans ce numéro consacré à l'agriculture.

Depuis près de 60 ans les sœurs bénédictines faisaient fonctionner la ferme de l'abbaye de Limon pour leurs propres besoins. Aujourd'hui, elles ne peuvent plus entretenir cet espace de près de 20 hectares et la solution d'un jardin de Cocagne a été la bienvenue. Leurs terres étaient sauvées et la dimension sociale de l'association « Les jardins de Cocagne », avec son programme de réinsertion de personnes en difficulté leur convenait. Les premiers semis ont été faits au

printemps 2013 et les premiers paniers de légumes bios ont pu être distribués dans l'année. Aujourd'hui, 70 variétés de légumes sont cultivées suivant les saisons. En été on peut y trouver des pastèques et des melons et c'est 290 paniers par semaine qui sont fournis aux adhérents consommateurs venant récupérer leurs paniers le jeudi après-midi. Il y a des paniers à 11 euros ou à 18 euros. Ils peuvent également acheter sur place fruits et légumes..

Actuellement 28 salariés en insertion et 7 permanents travaillent sur place. Un tiers de l'espace agricole est cultivé pour la production maraîchère et le reste en engrais vert.

L'installation des jardins de Cocagne à Vauhalla se poursuit, les bâtiments agricoles et les serres sont terminés ; les travaux du restaurant

débuteront en janvier 2016. « La Maison Cocagne », c'est son nom, est une des plus grandes de France. Le siège social des réseaux Cocagne qui fédère 130 jardins en France va s'y installer. Il regroupera les équipes permanentes qui se trouvent actuellement à Besançon et à Paris. Cette Maison Cocagne, en plus d'être un lieu de réinsertion et de service alimentaire à la population alentour, développera des formations, un jardin d'application, un restaurant et un lieu d'hébergement pour les stagiaires.

Jardin de Cocagne à Limon  
Association Paris Cocagne  
4, rue des Arpentis  
91430 Vauhalla  
Tél : 01 69 41 37 94

E-mail : [jardindecocagnedelimon@paris-cocagne.org](mailto:jardindecocagnedelimon@paris-cocagne.org)



© Jardin de Cocagne

# L'agriculture en marche sur le plateau de Saclay

## Programme LEADER

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural finance la contribution de l'Union Européenne aux programmes de développement rural, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC). Dans l'ordre de priorité, l'action est ciblée vers :

- Le transfert de connaissances et l'innovation ;
- La viabilité des exploitations, la promotion de technologies, la gestion durable de la ressource ;
- L'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques ;
- La restauration, la préservation, et le renforcement des écosystèmes ;
- L'efficacité d'une transition peu contributive et résiliente vis-à-vis des changements climatiques ;
- L'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, et le développement économique.

En France métropolitaine, la gestion de ce fond est confiée aux conseils

régionaux qui définissent la programmation des actions et le pilotage des programmes. Le 7 juillet dernier, à la suite d'un effort de préparation de 3 ans, la proposition de programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) de l'association « Terre & Cité » a été sélectionnée par la région Île-de-France dans le cadre de la programmation 2014-2020.

Grâce à sa structure (réunissant en 4 collèges des élus, des citoyens, des agriculteurs et des associations), Terre & Cité a pu conduire un cycle de concertation et de partenariat avec les collectivités territoriales et tous les acteurs du Plateau de Saclay et de ses vallées, pour définir une stratégie de développement local.

Le programme LEADER du Plateau de Saclay partagera ainsi avec quatre autres lauréats une dotation totale de 6,2 millions d'euros sur 6 ans. L'enveloppe de 1,239 millions d'euros allouée au Plateau de Saclay permettra

de mobiliser au total plus de 2 millions d'euros pour soutenir, à partir de 2016, le développement des espaces ouverts et agricoles (sur le principe de 1 euro de financement européen LEADER pour un euro de financement public local). L'affectation de ces fonds sera décidée par un Comité de Programmation rassemblant l'ensemble des parties prenantes du territoire, Terre & Cité étant en charge de l'animation et du suivi administratif et financier du programme.

De nombreux porteurs de projet avaient participé à la « Bourse aux projets » du 7 mars dernier. Il est impossible de décrire ici les nombreux projets proposés, mais on peut citer les domaines dans lesquels ils vont intervenir.

### ● Soutenir la diversification des activités

Accompagner la diversification de l'exploitation agricole vers de nouvelles productions, des outils de transformation ou des modes de commercialisation de proximité (filières locales

capables d'accompagner ce développement).

### ● Développer des points de vente de produits locaux

Valoriser les produits locaux et de proximité avec les agriculteurs, collectivités, associations, vers la filière aval (transformateurs, entrepreneurs, restaurateurs, citoyens).

### ● Encourager l'approvisionnement des restaurations collectives

Sensibiliser les acteurs du territoire aux modes de production des produits locaux et à leur qualité pour permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

### ● Faciliter le logement agricole

Organiser la mise à disposition des salariés agricoles de logements à loyer maîtrisé (au sein du parc social, dans les corps de ferme rénovés, dans les résidences étudiants pour les saisonniers).

### ● Structurer les actions d'animation pour développer la découverte du territoire

Sensibiliser les différents publics (sco-

lares, étudiants, grand public, entreprises) aux espaces naturels, agricoles et forestiers (animations, évènements, visites, outils pédagogiques).

### ● Ancrer l'information sur les espaces naturels, agricoles et forestiers au cœur du territoire

Donner accès aux informations sur les richesses patrimoniales du territoire, faciliter leur découverte par le biais de différentes structures (lieux relais) et médias (valorisation numérique).

### ● Développer et entretenir les continuités naturelles

Structurer la trame verte et bleue sur le territoire (haies, rigoles, chemins), accompagner le maintien et le développement d'éléments paysagers, veiller au respect du schéma régional de cohérence écologique.

Le programme LEADER du plateau de Saclay est à la fois une reconnaissance du dynamisme de ses acteurs et de leurs projets et un sérieux coup de pouce au développement d'une activité agricole innovante.

## Milan « Métropole rurale »



Mais pour ce faire, les promoteurs de cette action se sont dotés de moyens importants : soutien à la remise en état de fermes, mise en place de canaux de vente directe, promotion de la production locale, requalification et valorisation des paysages agricoles, développement d'un tourisme adapté et enfin mise en place d'une gouvernance partagée.

Le résultat est impressionnant. Une trentaine de fermes font déjà partie du dispositif, la commune de Milan n'hésitant pas à racheter directement des fermes, à les réhabiliter puis les mettre en location de longue durée (30 ans) pour être exploitées par des agriculteurs. Des ventes à la ferme sont systématiquement organisées, souvent qu-

tiennement, des marchés de produits locaux fleurissent dans les quartiers de la ville et de nombreux évènements sont organisés, comme le « festival de l'agriculture » où l'on peut (re)apprendre à cuisiner des produits de saison.

Ne nous faisons pas d'illusion toutefois. Trente fermes ne sauraient suffire à l'alimentation de 7 millions d'habitants ! Mais cette démarche marque les esprits et contribue à changer les mentalités. Les circuits courts organisés grâce à cette action sont maintenant accessibles à tous les Milanais, surtout pour les produits maraîchers. Nul doute qu'ils ne font plus le reste de leurs achats alimentaires de la même manière.

À quand l'opération « Paris-Saclay, métropole rurale » ?



La ferme de Campazzo acquise par la municipalité de Milan

partie de la région Lombarde a provoqué une forte réaction de la population et de ses élus. Elle s'est traduite en particulier par la signature en mai 2012 de la « Stratégie pour le développement rural de Milan » impliquant la commune, la province de Milan, le District Agricole de Milan et la région Lombarde. Cette stratégie a pris le titre évocateur de « Milan, métropole rurale ».

L'objectif principal de cette action a été de mettre en réseau les producteurs agricoles, des plateformes de distribution, le commerce local et des lieux de consommation collective comme les écoles et les universités.

Milan, capitale économique de l'Italie, agglomération de plus de 7 millions d'habitants, semble avoir pris à bras-le-corps la question de l'agriculture périurbaine au service de circuits courts. N'y aurait-il pas des enseignements à tirer de cet exemple ?

Milan, comme toutes les grandes villes d'Europe, a vu son agglomération s'étendre et mordre petit à petit sur les terres agricoles qui l'entouraient. Mais dès le début des années 2000, le risque de perte irrémédiable des terres cultivées fertiles de cette

## Régionales : Une campagne silencieuse

Qui pourrait dire que le vote pour les élections régionales en Île-de-France a lieu dans quelques semaines, les 6 et 13 décembre prochains ?

Pourtant, les élus régionaux ont un impact direct sur notre environnement : le schéma directeur régional (SDRIF) oriente les plans d'aménagements locaux, la Région gère les transports en commun, protège le patrimoine. Elle a aussi autorité, sur son territoire, dans le domaine de la protection de la biodiversité, la qualité de l'air, le traitement des déchets et des actions sur le climat et l'énergie.

Voilà de nombreuses raisons pour interroger les candidats, par exemple sur les questions soulevées par ce Castor. Sûrement aussi de bonnes raisons pour aller voter.

## Un nouveau modèle pour l'agriculture du plateau de Saclay ?

Si nous nous posons cette question aujourd'hui plus précisément, c'est en raison des bouleversements que vit le Plateau depuis quelques années, avec le projet de cluster « de renommée mondiale » voulu par les derniers gouvernements.

D'une agriculture qui s'étendait, avec une dizaine d'exploitations agricoles, sur environ 2 700 à 2 800 ha il y a cinq ans encore, le périmètre de la surface agricole utile cultivable ne présentera bientôt plus que les 2 355 ha de la Zone de protection (ZPNAF) votée dans la loi du Grand Paris. Or, il est reconnu par tous que les terres du Plateau sont parmi les plus riches et les plus productives de France et il serait impardonnable de les laisser détruire.

Les agriculteurs qui exploitent ces terres, dont la surface est en train de diminuer de façon drastique, sont amenés à se poser des questions sur leur avenir et sur leurs pratiques agricoles.

Le maraîchage représentait, sur le plateau, le mode d'exploitation le plus

courant avant la seconde guerre mondiale, la terre étant assez riche pour produire fruits et légumes. Les modes de production ont évolué à la fin de la guerre, lorsque les agriculteurs ont été encouragés, pour nourrir leurs concitoyens, à se lancer dans la grande culture céréalière. Les subventions européennes de la PAC (politique agricole commune) aidant, ils ont abandonné le maraîchage au profit du blé, du maïs ou du colza ; avec des rendements exceptionnels, dus à la fois à la valeur de la terre et aux intrants qu'on les encourageait à utiliser. Une seule exploitation a continué à pratiquer l'élevage, à Viltain.

Dès les années quatre-vingt, la ferme de Viltain s'est lancée dans la culture de maraîchage ouverte sur la cueillette publique ; et avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'exploitants, plusieurs fermes ont commencé à évoluer sur le Plateau. Depuis une quinzaine d'années, la ferme de Villiers-le-Bâcle cultive quelques hectares en maraîchage pour l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) des Jardins de Cérès. La ferme Trubuil

revient vers le maraîchage qu'avait déjà pratiqué la génération précédente. Il y a six ans, est venu s'installer un volailler bio sur quatre hectares à Favreuse (voir autre article du Castor en page 1), et, ces trois dernières années, l'association des Jardins de Cocagne a commencé à cultiver les terres laissées en jachère par l'abbaye de Limon à Vauhallan pour y produire des paniers de légumes bios pour les habitants des alentours.

C'est ainsi que l'on voit évoluer les agriculteurs du Plateau : tous n'abandonnent pas la grande culture céréalière pour le maraîchage vendu au plus près de chez eux, mais ils partagent leur activité entre ces deux types de pratique, qui leur permet de trouver, ou de retrouver, un rapport différent avec leur environnement humain ; ils rencontrent les consommateurs pour lesquels ils cultivent ces terres ; ils fournissent des collectivités locales avec certains de leurs produits ; ainsi, le pain de la ferme de Villiers le Bâcle se retrouve au restaurant du CEA ou sur la table de certaines cantines scolaires des alentours. C'est ce que l'on

appelle les circuits courts : du producteur au consommateur, il n'y a plus d'intermédiaires et nous pouvons, nous les habitants de la Vallée comme ceux du Plateau, nous fournir de légumes et de fruits frais et de saison. De même, la compostière de la Martinière, qui recueille les déchets verts des agriculteurs, fournit aux habitants des environs le compost qu'ils n'ont pas fabriqué eux-mêmes.

Dans leur réflexion sur leur pratique, certains agriculteurs sont allés plus loin : ils ont remis en cause ce qui était le dogme des années d'après-guerre, « nourrir le pays », et même au-delà, le monde entier, avec une production très intensive, grâce à une culture s'appuyant sur des engrais et des produits phytosanitaires extrêmement « performants ». C'est ainsi que l'on voit se dessiner, sur le plateau de Saclay, comme dans toute l'Île de France, des modes de production beaucoup plus raisonnés et, pour trois exploitations dans notre environnement proche, l'agriculture biologique.

La conversion en bio n'est pas simple et réclame de la part de celui qui dé-

cide de la pratiquer beaucoup de courage et de détermination : si le volailler Charles Monville, à Favreuse, a démarré directement sa production de volaille en bio, comme les Jardins de Cocagne à Limon, Emmanuel Vandame, de la ferme de Villiers-le-Bâcle, ne cache pas les difficultés qu'il y a à passer d'un mode de culture traditionnelle à un mode biologique\*.

L'agriculture biologique représente, en Île-de-France, 1,65 % de l'agriculture francilienne, soit 200 exploitations sur 9 445 ha en décembre 2014 ; avec une progression de 8,1 % entre 2013 et 2014. Elle est donc loin encore d'être prépondérante dans la production francilienne.

Cependant, la demande est telle de la part des habitants de notre région, que les agriculteurs du Plateau, comme de toute l'Île de France, sont engagés dans une démarche qui les amènera sans doute, dans un terme que nous espérons proche, à franchir le pas de l'agriculture biologique.

\* Voir le livre de Martine Debieesse « Terres Précieuses », cité par ailleurs.

# Nouvelles de nos villages

## BIÈVRES

**La maison Récamier** est un foyer pour les anciens de Bièvres. Elle a été inaugurée en octobre. C'est un bâtiment tout en longueur aux larges baies vitrées. Il permet de dégager tout un côté de la base du clocher de l'église qui est fort beau ainsi que l'accès au charmant jardin de la cure. Les anciens pourront mener leurs activités avec d'autres habitants de Bièvres. Cette maison Récamier comporte un restaurant pour le personnel de la mairie et les anciens de Bièvres, ainsi que des salles d'activités. Cette construction permet également l'agrandissement du musée de l'Outil ainsi que des aménagements pour la Paroisse. La maison Récamier complète parfaitement la si jolie place de l'église.

**Moulin de Vauboyen.** Où en sont les projets pour ce lieu emblématique de la vallée de la Bièvre? D'après l'étude d'opportunité réalisée par la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, une partie des jardins et un des bâtiments sont réservés à une « maison de la vallée de la Bièvre », pour laquelle les AVB se sont proposés d'apporter leur concours. Depuis fin 2014, nous n'avons plus de nouvelle et les lieux se dégradent.

**Horses compétitions.** En face du moulin de Vauboyen. Cette entreprise avait créé sans autorisation en 2009 une carrière qui dénaturait le paysage. Fin 2014 le Ministre de l'Écologie a rejeté tout projet et exigé la remise en état des lieux, mais rien n'est encore fait.

## BUC

L'aile est de la porte monumentale de l'ancien aéroparc Louis Blériot vient d'être restaurée. L'aile ouest a été totalement reconstruite pour une remise à neuf complète de l'entrée de la zone industrielle à la sortie sud de la ville.

Le SIAVB remet en état le sentier piéton longeant la Bièvre entre le Pré St Jean et l'étang de la Geneste. Il met également à disposition à titre gracieux, la parcelle dont il dispose le long de la Bièvre pour agrandir l'espace déjà dédié par la commune aux jardins familiaux. L'ensemble sera réhabilité pour être à nouveau opérationnel au printemps 2017.

Les travaux de remise en état du lavoir, situé au bout de la ruelle du Grand Lavoir, devraient quant à eux commencer d'ici deux mois. L'EHPAD, dont la construction se confirme à l'emplacement de l'ancien Royal Tennis Club, devrait avoir une hauteur excessive de R+4 en façade, juste à côté de la crèche dont l'exposition vers le sud serait réduite. On aurait espéré la création d'un espace vert commun aux deux structures, plus vaste et favorisant les liens inter-générationnels profitables aux deux. La mise en révision du PLU vient d'être décidée avec pour objectif annoncé d'intégrer la délimitation de la ZPNAF et le « barreau sud » ainsi que les préconisations de construction de logements du SDRIF sur le fort et les projets du CDT St-Quentin, VGP, Vélizy pour limiter les besoins de transport routier dans la zone industrielle.

## GUYANCOURT

Le projet de nouveau PLU de Guyancourt a été présenté par le

Maire le 14 octobre dernier. Il sera soumis à enquête publique début 2016. L'ASEM et les associations attendaient avec impatience ce projet, notamment concernant d'une part le cas des terres agricoles de la Petite Minière et d'autre part le vaste programme d'extension urbaine. Ce programme fait partie du Contrat de Développement Territorial Versailles Grand Parc Saint-Quentin-en-Yvelines Vélizy-Villacoublay et doit en principe accompagner la réalisation de la Ligne 18 et de la nouvelle gare.

Si le programme d'urbanisation a été confirmé – 2800 nouveaux logements sortiront de terre dans les 10 prochaines années – il ne touchera pas les terres agricoles. Ouf! La Petite Minière, à l'ouest de la RD91, actuellement gérée par l'INRA, restera terre agricole, pour le grand bonheur des amoureux de la nature et des défenseurs de l'environnement. Il faut dire que ces terres sont situées en lisière des étangs de la Minière – site classé de la vallée de la Bièvre – et des terres agricoles sanctuarisées dans la ZPNAF. La question était donc d'importance et il semble que la bataille soit en passe d'être gagnée.

## IGNY

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** La phase de "modification" du PLU s'est achevée avec l'approbation par le conseil municipal (23 septembre dernier), de la nouvelle réglementation de la zone UH, essentiellement pavillonnaire. Cette étape fait suite à l'avis favorable émis par le Commissaire enquêteur dans son rapport sur l'enquête publique préalable. Cette nouvelle réglementation est cohérente avec les orientations, inchangées, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) actuel. Dès lors, la mairie dispose des nouveaux outils permettant de maîtriser les droits à construire, conformément à ses engagements et aux souhaits exprimés par les associations (ADEVE, AJI, AVB). Cette modification a donné lieu à une large concertation des Ignissois.

Cette consultation se poursuit avec l'élaboration de la phase de « révision » du PLU. Il y a lieu, tout d'abord, de revoir le PADD actuel. Rappelons que le PADD fixe les orientations devant conduire l'évolution de la commune dans tous ses aspects environnementaux et économiques, jusqu'à l'horizon 2025. C'est à partir de ces orientations que le zonage de la commune (découpage du territoire selon ses différentes spécificités) et la réglementation d'urbanisme associée, seront revus.

## JOUY-EN-JOSAS

Attendue depuis de longues années, la réhabilitation du Vieux Moulin apparaît aux yeux des passants. Le résultat déçoit : est-ce dû à l'attente qui laissait espérer une réalisation plus ambitieuse sur le plan architectural? Plusieurs aléas successifs ont retardé encore la mise à disposition des locaux de la médiathèque menacée maintenant par des remontées d'eau. Il peut paraître étonnant que l'on semble avoir oublié qu'il s'agit d'un moulin et que, par définition, cette construction est située sur l'eau...

Le joli quartier derrière l'église sera-t-il durablement préservé de l'immeuble prévu sur une parcelle actuellement occupée par un pavillon?

La Cour d'appel administrative a effectivement donné raison à ses habitants et aux AVB dans leur recours contre un permis de construire accordé par la mairie : elle a condamné le promoteur et la mairie à verser 1 000 € chacun à chacune des parties et confirmé le bien-fondé à agir dans ce cas. Les AVB restent confiants dans l'issue même s'il semble que le promoteur se pourvoit en Conseil d'État.

## LES LOGES-EN-JOSAS

**Toussus toujours** Les associations, regroupées sous la bannière Alliance, continuent leurs analyses des mesures du bruit des avions de Toussus. La comparaison des mesures faites par les associations elles-mêmes, par la station de Bruitparif et celles d'Aéroport de Paris sont cohérentes et montrent que plus de la moitié des avions volant à Toussus dépassent le seuil de 68 dBA de la catégorie des avions de tourisme les plus bruyants, telle qu'elle est définie par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) dans sa classification de la performance sonore des avions légers CALIPSO.

Le secrétaire général de préfecture avait promis en 2013 « des mesures fortes ». Mais le secrétaire général et le préfet sont partis et leurs promesses avec.

## La Garenne en folie

Un premier bataillon de jardinières de la rue de la Garenne ayant été décimé par un ennemi supérieur en nombre et motorisé, une deuxième vague a courageusement repris ses positions. Une trêve précaire semble s'être établie.

## SACLAY

**« Vert » nous** La municipalité envisage une affectation participative de la frange séparant le Bourg et la RD36. Le terrain, d'environ un hectare, comporte pour moitié une prairie ombragée en contrebas de la butte arborée. L'idée est d'y implanter un verger partagé, voire des jardins familiaux, ou les deux, en levant les interrogations concernant la nature des sols et le remplacement éventuel des peupliers par des arbres fruitiers à haute tige (maintien de la butte, humidité, ensoleillement). Appel à constitution d'une association pour la conception du projet et son exploitation future.

## Abeilles de Saclay

Tout le monde connaît le rôle important des abeilles dans notre écosystème, confrontées désormais à un inquiétant problème de préservation. Afin de nous familiariser

avec ce monde pollinisateur et productif, les "Abeilles de Saclay" se proposent de créer un rucher associatif.

Ce rucher école permettra aux adhérents de se former à l'apiculture, même s'ils ne disposent pas chez eux d'emplacement propice, en s'appuyant sur les connaissances de personnes expérimentées.

Le programme comprendra des séances théoriques en salle, des séances pratiques sur les ruches de l'association, ainsi que des présentations publiques de découverte, et des interventions dans les écoles pour les classes qui le souhaiteront.

## VAUHALLAN

### Élaboration du PLU

Lancée le 17 juin 2014 et après un immense travail d'une équipe municipale élargie, nous arrivons dans l'ultime étape de l'enquête publique qui se tiendra en début d'année 2016. Mais encore avant cela le commissaire enquêteur doit intégrer dans le dossier la vingtaine d'avis reçus fin octobre et envoyés par les « personnes publiques associées » (PPA, constituées de tous les organismes officiels : Direction départementale des territoires de l'Essonne, Caps, etc...). Certains de ces avis seront à prendre en compte impérativement sous peine de voir le PLU annulé.

En ce qui concerne les zones à protéger qui, représentent 70 % du territoire de la commune (Site classé, terres agricoles, zones humides, rigoles...), les demandes des PPA sont extrêmement précises et vont toutes dans le sens d'un renforcement strict de la protection.

### Ils courent...

#### ils courent les Vauhallanais...

Le très grand succès du « Castor fou », chaque année en juin, ne suffit plus! Une autre course de nuit... vient de voir le jour! Ce sera le « Castor garou ». L'épreuve, en complète autonomie, se déroulera sur 16 km particulièrement boisés de la partie la plus difficile du

castor fou: Bois de la Normandie, bois brûlés et bois de Bièvres. La lampe frontale est recommandée avec peut-être des piles de rechanges pour ceux ou celles qui se perdront.

Inscription dès maintenant [www.esv.vauhallan.fr](http://www.esv.vauhallan.fr) pour un départ le 12 décembre mais une arrivée probable entre le 13 et le 14! À vos crampons!

## VERRIÈRES-LE-BUISSON

### Rénovation du centre-ville :

Les aménagements prévus viennent de s'achever : nouvelle voirie, mise en accessibilité des magasins aux personnes à mobilité réduite, individualisation d'un espace piétonnier en fin de semaine, sécurisation du parking jouxtant la rue Joseph Groussin et du passage du pressoir... Il s'agit là d'une opération réussie tant au plan fonctionnel qu'esthétique. Il reste à moderniser (sans extension) l'actuel passage du village et de trouver une affectation pertinente à la maison Fournier.

### Intercommunalité : Verrières rattachée à la nouvelle communauté d'agglomération de Paris Saclay, au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Verrières sera désormais incluse dans cette nouvelle intercommunalité de 27 communes et de près de 300 000 habitants. Tout en constatant le gigantisme de cette nouvelle entité résultant notamment de la fusion des communautés « Europ' Essonne » et « Plateau de Saclay », il y a lieu de se féliciter que la commune retrouve une cohérence territoriale, d'une part au sein du département de l'Essonne, d'autre part aux côtés des autres communes limitrophes de la vallée de la Bièvre. La cohérence territoriale du bassin de vie des « riverains de la rivière Bièvre », cher aux AVB, s'en trouve renforcée ; la cohérence écologique également, en lien avec le SIAVB.

## Le CDT nouveau est arrivé

Le millésime 2013 du « Contrat de développement territorial Paris-Saclay territoire sud » était imbuvable au point qu'il avait obtenu en 2014 un avis unanimement défavorable de la commission d'enquête. Le 2015, peu modifié sur le fond, n'est guère mieux. Malgré de nombreux changements dans les équipes municipales en 2014, la politique d'urbanisation massive du plateau de Saclay semble intangible!

Une enquête publique est en cours, jusqu'au 28 novembre. Comme lors de la première enquête, soyez nombreux à vous exprimer.

Plus d'info sur :

<http://www.epps.fr/2015/11/02/enquete-publique-cdt-paris-saclay-territoire-sud/> ou en tapant « enquete publique cdt territoire sud » sur votre moteur de recherche préféré.

## SOUTENEZ L'ACTION DES AMIS DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (AVB)

Les AVB œuvrent pour la protection de l'environnement et du cadre de vie de la vallée de la Bièvre et de ses environs. Le journal *Le Castor* fait partie de leurs moyens d'action.



## Amis de la Vallée de la Bièvre

(Association loi 1901, agréée par le Ministère de l'écologie)

### BULLETIN DE SOUTIEN

M./M<sup>me</sup>/M<sup>elle</sup>, Nom, Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Ville/Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel (bien lisible svp) \_\_\_\_\_  
 J'adhère aux AVB en tant que membre (1) \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
 Ou Je fais don aux AVB de la somme de \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
(1)  Membre actif 20 €  de soutien 40 €  Bienfaiteur, à partir de 100 €  Moins de 25 ans : 4 €  
• Versement donnant droit à réduction d'impôt (« dons aux œuvres ») : reçu fiscal fourni.  
• Règlement par chèque à l'ordre des « AVB », à adresser à : AVB - BP 25 - 91570 Bièvres  
AVB BP 25 • 91570 Bièvres • Tél/Répondeur : 01.69.41.83.95 • Courriel : [contact@avbnet.org](mailto:contact@avbnet.org)